

Texte CAA Amiens - Mercredi 17 juin 2020

Adopté à l'unanimité

Encore une fois, l'année scolaire s'achève dans un climat de tension sociale et la fonction publique d'Etat se retrouve de nouveau sous les feux des projecteurs.

Ainsi nous, enseignants et personnels de l'Education Nationale, subissons depuis quelque temps ce qu'il est désormais de règle d'appeler le « prof bashing », certains médias ayant jugé opportun de substituer l'exception à la norme en pointant du doigt les quelques enseignants absents depuis la période de confinement. Et de multiplier les prétendus bons mots (« les profs absents à leurs propres cours », les « profs décrocheurs »), accréditant aux yeux de certains le cliché du prof « feignasse ». D'une part, cette proportion d'enseignants n'excède pas 4 ou 5%, ce qui est relativement faible. D'autre part, les collègues en question n'ont même pas eu le bénéfice du doute : ont-ils souffert du coronavirus, eux ou leurs proches ? avaient-ils une connexion et du matériel informatique à disposition ? devaient-ils s'occuper de leurs enfants, voire partager avec ces derniers ou avec leur conjoint un poste informatique ? Mais une enquête aussi fouillée aurait sans doute été moins croustillante pour les téléspectateurs... Et pas un mot à destination des professeurs dans le discours du président Macron ce dimanche 14 juin.

Par ailleurs, nous tenons à témoigner de notre soutien aux personnels de santé, aux côtés desquels nous étions ce mardi 16 juin. Nous les avons soutenus et applaudis pour leur courage et leur détermination dans la lutte contre la pandémie du Covid-19, il est désormais logique de descendre de nouveau dans la rue pour demander des moyens pour l'hôpital public et les EHPAD, démantelés depuis des années par des lois visant à faire des économies sur notre santé. Si le président Macron semblait avoir soudainement pris conscience de l'importance du service public et de la reconnaissance de ses acteurs le 13 avril dernier, il n'a finalement annoncé aucune mesure concrète pour revaloriser de manière pérenne les professions des personnels soignants ; et le Ségur de la santé n'envisage aucune réouverture de lits ou de services. Peut-être était-il plus urgent de distribuer des milliards aux entreprises dans la tourmente qui licencient malgré tout à tour de bras... Dans son allocution du 14 juin, Emmanuel Macron a souligné l'importance de « travailler et produire davantage » : le monde d'après semble finalement retrouver les mornes couleurs du monde d'avant, du productivisme à outrance, faisant fi des leçons écologiques et sociales que nous devrions tirer de cette crise sanitaire.

Enfin, le meurtre de George Floyd par des policiers de Minneapolis, puis celui de Rayshard Brooks, lui aussi abattu par la police à Atlanta, suscitent une émotion et une indignation internationales. Des centaines de milliers de manifestants à travers le monde se lèvent (et parfois s'agenouillent) contre le racisme et les violences policières, bravant parfois la menace du coronavirus et/ou de l'interdiction de manifester dans ce contexte sanitaire. En France, les répressions de manifestations (la gestion des quartiers, l'affaire Benallah, gilets jaunes) ont montré que l'usage de la violence était de plus en plus courant, banalisé et organisé par le ministère de l'Intérieur. Car c'est bien la gestion désastreuse de leur hiérarchie qui conduit quelques policiers à ne plus être lucides sur leurs missions et la façon de l'exercer. Bien entendu, nous condamnons toutes formes de violences policières et toutes formes de racismes.

*** Examens**

Le contexte très particulier que nous connaissons depuis mars vient perturber le déroulé traditionnel des examens.

Le diplôme sera attribué sur la base de la moyenne des deux premiers trimestres et des appréciations durant cette période. Le travail distancié ne peut être déterminant sans produire d'injustices acceptables qui sont liées aux situations personnelles et familiales des élèves.

Concernant le baccalauréat, les notes des élèves de Terminale (et des épreuves anticipées et E3C pour les 1ères) seront la moyenne des deux premiers trimestres de l'année scolaire, arrondie au point supérieur. Quand bien même cet examen au contrôle continu est sans doute le plus adapté à la période que nous avons connue, il n'est pas exempt d'inconvénients. D'une part parce qu'un élève avec une moyenne de 12,01 et un autre avec 12,99 verront tous deux leur note de bac arrondie à 13. D'autre part, même si les « indicateurs de performance » et autres jurys d'harmonisation viendront amortir les différences de notation entre établissements ou même entre enseignants, l'examen n'aura pas un caractère aussi objectif que celui des années précédentes. Enfin, il est tout de même savoureux de constater qu'on se réfère aux épreuves terminales des trois années précédentes pour jauger de la « performance » de tel ou tel établissement lors de la toute première session du bac Blanc au contrôle continu !

Il est clair que cette solution du "moindre mal" décidée par le ministère cette année est tout à fait exceptionnelle. Le SNES-FSU continue de porter un projet de DNB qui prenne en compte l'ensemble des disciplines pour elles-mêmes, de même qu'il s'oppose toujours à une réforme qui propose à nos élèves un bac local et au rabais.

*** Concours (modalités liées au Covid-19)**

Les collègues ayant passé les concours de l'enseignement cette année ont d'abord vu leurs oraux d'admission reportés en septembre-octobre avant d'être tout bonnement annulés par le ministère. Ce dernier a annoncé l'admission de la première moitié des admissibles, la seconde étant placée sur liste complémentaire. Le SNES-FSU a demandé, par souci de justice mais aussi pour pallier le besoin d'enseignants, que l'ensemble des admissibles soient admis sur liste principale.

Beaucoup de collègues sont encore dans l'expectative, perdus face aux annonces sans cesse changeantes de notre ministre. Certains, et notamment celles et ceux qui passent les concours en interne, nous contactent également parce qu'ils ne savent pas s'ils doivent ou non demander une affectation ou une mutation... Le flou sur ces situations laisse présager des complications concernant l'installation des lauréats dans leur futur lieu d'affectation et nous avons également alerté le ministère sur ces questions d'aide sociale.

*** Stagiaires et titularisation**

Malgré un texte émis le 2 juin 2020 où il était clairement stipulé qu'« une inspection est requise dans les seuls cas où le licenciement du stagiaire en première ou en seconde année de stage est envisagé », des inspections de stagiaires en renouvellement dont le licenciement n'était pourtant pas envisagé ont eu lieu et nous le déplorons.

*** 2S2C**

Lors de cette rentrée de mai-juin, le ministère nous a « vendu » le dispositif « Sport, Santé, Culture, Civisme – 2S2C », le présentant comme une offre attractive pour les élèves, leur permettant de réaliser sur le temps scolaire des activités sportives et culturelles encadrées par des personnels de l'établissement, mais aussi par des animateurs issus des clubs ou des associations. Annoncé de façon unilatérale par le ministre le 21 avril et inscrit dans la circulaire du 4 mai sans aucune concertation, ce dispositif normalement transitoire est censé aider les collectivités territoriales pour l'accueil des élèves qui ne pourront pas être pris en charge par les enseignants.

En réalité, il est clair que l'action de l'action syndicale doit s'organiser autour de la défense des statuts, car le sport, santé, culture, et civisme relèvent de disciplines scolaires qui doivent absolument garder leur place comme telles dans le quotidien des équipes pédagogiques. Les « 2S2C » doivent rester dans le périmètre de l'éducation nationale et ne pas être délégués aux collectivités territoriales. Les enseignements scolaires doivent conserver la priorité sur les éventuelles interventions extérieures. Il serait à plus forte raison inacceptable que la vision ministérielle actuelle puisse conduire à la suppression des ateliers artistiques et de la chorale, conduits par les professeurs, voire à une déscolarisation de l'Éducation musicale, des Arts plastiques et de l'EPS en particulier.

*** Les « reprises » de juin : bilan et perspectives**

Force est de constater que pour organiser les « reprises » de juin dans les établissements de 2nd degré, tout a été délégué au local : l'application du protocole sanitaire, le calendrier de réouverture et des conseils de classe de 3^{ème} trimestre, le(s) niveau(x) des élèves dits « revenants », le réaménagement des emplois du temps, l'articulation entre présentiel et distanciel... Bien souvent, ces éléments ont fait l'objet d'un ping-pong entre l'administration et les équipes enseignantes. Cette méthode a engendré des disparités entre les différents établissements, et ce d'autant plus que les directives pouvaient changer d'un jour sur l'autre.

Au plus fort de la crise sanitaire, dans un contexte anxigène, beaucoup d'entre nous étions parvenus à trouver un mode de fonctionnement à distance avec les élèves sans formation spécifique, sans aucune participation financière du ministère à l'équipement informatique et connexion internet. De ce fait, le retour sur site a été perçu comme une nouvelle source de stress par de nombreux collègues qui ne comprenaient pas précisément les attentes, parfois contradictoires de cette « rentrée ». En effet, comment motiver les élèves à revenir alors que leur sort était déjà scellé ? Comment concilier cette injonction au retour avec le fait que les effectifs par salle étaient limités à une quinzaine d'élèves (parfois moins) ? Comment prendre en charge des élèves qui n'étaient pas toujours les nôtres à l'origine, appartenant parfois à un niveau différent ou suivant une spécialité que nous n'avions pas l'habitude d'enseigner ? Comment répondre aux injonctions ministérielles visant à renouer le lien social avec les élèves les plus défavorisés alors même que, dans la majorité des classes, seuls les « bons » élèves revenaient ? Autant de questions insolubles auxquelles nous avons pourtant dû nous confronter par la force des choses.

De fait, la période que nous venons de traverser était placée sous le signe de l'imprévisible, de l'exceptionnel, nous avons donc fait preuve de flexibilité et de tolérance mais il ne peut en aucun cas être question de se servir de l'expérience cette période de confinement pour pérenniser une quelconque forme de travail à distance à compter de septembre. Le présentiel est le cœur de métier des enseignants pour permettre aux élèves d'apprendre et de progresser.

Cette expérience du distanciel pendant le temps de confinement a montré son inefficacité (on a perdu environ 15% des élèves les plus en difficulté).

En outre, l'annonce du président Macron sur la réouverture de l'ensemble des écoles et collèges bouscule une nouvelle fois les dispositifs mis en place. La rentrée du 22 juin est présentée comme obligatoire, et le protocole sanitaire devrait être « allégé », mais les modalités ne sont que peu précisées... Il s'agit donc d'un véritable casse-tête pour les personnels des écoles et des collèges qui doivent une nouvelle fois organiser une rentrée en prenant en compte de nouveaux paramètres dont certains demeurent inconnus quelques jours seulement avant la deadline du 22 juin.

*** AED (courrier prolongation / renouvellement)**

Dans plusieurs académies dont la nôtre, le SNES-FSU a fait une demande auprès du rectorat afin que les AED effectuant leur sixième année en 2019-2020 puissent exceptionnellement bénéficier d'une reconduction d'un an de leur contrat pour s'adapter aux circonstances de la crise sanitaire du printemps dernier. En effet, il a été pour le moins compliqué pour les AED en fin de contrat de rechercher un nouvel emploi durant les mois de confinement, puis de déconfinement progressif. On sait que le chômage a largement augmenté, notamment chez les jeunes : notre proposition visait bien entendu à ne pas amplifier cette tendance tout en permettant à des personnels expérimentés d'encadrer la rentrée 2020 qui pourrait bien elle aussi avoir un caractère exceptionnel.

Le mardi 16 juin, le GT AED a rejeté notre proposition, arguant du fait qu'elle n'était pas réglementaire : c'est oublier un peu vite que la situation de crise sanitaire a justement bousculé de nombreuses règles, et ce dans tous les domaines.

Il ne faudrait pas que cette crise sanitaire donne l'occasion à encore plus de pressions sur les AED, comme sur les AESH.

*** Actions**

En cette fin d'année, nous sommes présents dans les mobilisations, dans les manifestations désormais autorisées, et sur les réseaux sociaux pour soutenir les personnels soignants.

N'oublions pas la réforme des retraites que nous devons continuer à combattre.

A la rentrée, plus que jamais, il nous faudra revendiquer des moyens sur des DHG qui restent insuffisantes, faire respecter nos statuts dans toutes les disciplines, lutter contre un management qui cherche à exploiter l'expérience de la crise sanitaire. Il est urgent d'anticiper la remise à niveau des élèves qui n'ont pu finaliser les programmes par cette période de confinement.

La loi de la transformation de la fonction publique avec la disparition des compétences des CAP (mutation, avancement, promotion) et la dissolution des CHSCT pourtant si utile en cette période de crise sanitaire n'est, à n'en pas douter, un élément qu'utilise le gouvernement pour enfermer les collègues dans un néo-management destructeur.

Nous avons pris de plein fouet la catastrophe programmée, notamment en terme d'équité et de transparence, les résultats du mouvement intra qui viennent d'arriver. Il est déjà clair que des suspicions de petits arrangements entre amis ou tout simplement d'erreurs anciennement

rectifiées par les commissaires paritaires aguerris du Snes (compétences reconnues par tous y compris par l'administration) viennent ternir l'image du barème nécessaire et désiré par presque tous les syndicats.

Et, plus globalement, faisons front pour que la fonction publique d'Etat soit revalorisée, militons pour que le « retour à l'anormal » n'ait pas lieu et que les enjeux sociaux mais aussi écologiques de notre monde soient enfin pris en compte par nos gouvernants.

Une journée d'action forte doit être mise en perspective dès maintenant et au plus de la rentrée dans l'Education et / ou fonction publique.